



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

Mairie de Nemours
Madame Valérie LACROUTE
Maire
39, rue du Docteur Chopy
77140 – NEMOURS

Melun, le 13 novembre 2023

Dossier suivi par : Charlotte CUVELLIER
Chargée d'Études en Urbanisme
Tél : 01.64.79.26.16
Email : charlotte.cuvellier@cma-idf.fr

Objet : Avis de la CMA IDF 77 sur le projet arrêté de Règlement Local de Publicité de Nemours

Madame le Maire,

Suite à votre courrier du 25 octobre 2023 relatif au projet arrêté de Règlement local de publicité de la commune de Nemours, nous vous informons que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Île de France – Seine-et-Marne n'a pas d'observation à formuler.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour évoquer ensemble les problématiques liées à l'Artisanat et réfléchir aux solutions que nous pourrions y apporter.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Thierry FROMENTIN
Président



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Égalité • Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

72-74, rue de Reuilly - CS0315 - 75592 Paris cedex 12 . 01 80 48 26 00 . www.cma-idf.fr . contact@cma-idf.fr
Siret : 130 027 972 00012 . N°organisme de formation : 11756120375 . Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020

COURPTEUR ARRIVE LE
20 NOV. 2023
MAIRIE DE NEMOURS 77140